

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Quartidi 24 Pluviôse, an V.

( Dimanche 12 Février 1797. )

*Préparatifs militaires contremandés dans toutes les places de la Turquie. — Résolution du cercle de Suabe de rappeler sans délai le ministre qu'il a à Paris. — Départ du ministre de l'intérieur pour retourner à Paris. — Destitutions faites par ce ministre de plusieurs fonctionnaires publics jacobins. — Mort du célèbre Burke, membre du parlement d'Angleterre. — Message annonçant la reddition de Mantoue et la déroute de l'armée papale.*

## TURQUIE.

*Des frontieres, le premier janvier.*

La mort de Catherine II a influé sensiblement sur le système militaire de la Porte Ottomane : elle voyoit avec inquiétude le recrutement extraordinaire que l'impératrice avoit ordonné ; & on connoit le projet supposé à cette femme-roi de porter le siege de son empire à Constantinople. La guerre des Perses fut, à ce qu'on prétend, suscitée par les Turcs, qui, jaloux d'occuper une partie des forces russes contre le Sophi, envisageoient aussi dans cette guerre l'avantage d'affoiblir deux ennemis redoutables du Croissant. L'avènement de Paul I au trône de Russie, la révocation de Pukase du recrutement, & les vues pacifiques annoncées par le nouvel empereur, paroissent avoir calmé les inquiétudes du divan : & quoique la guerre en Perse soit à la veille d'être terminée, les préparatifs militaires viennent d'être contremandés dans toutes les places de la Turquie.

Ces dispositions ne sont point favorables aux projets connus du ministre de France, qui tendent à faire adopter au grand-seigneur un système offensif, sous l'appât d'avantages commerciaux qui devroient en résulter pour la Porte. Cependant son ambassadeur désigné pour résider près le directeur exécutif de France, doit partir incessamment pour Paris.

On présume que la démission donnée à deux officiers français très-distingués, & qui depuis leur émigration de France, pour cause de révolution, avoient pris du service dans les armées ottomanes, est due à des menagemens du divan pour la république naissante. Le capitain-pacha, homme d'un mérite rare & du meilleur caractère, donne l'exemple d'une conduite un peu opposée : ce premier amiral traite plus en amis qu'en prisonniers le commandeur de la Tourette & le chevalier du Poët, qui ont été pris par son escadre, à bord d'un corsaire maltois.

## A L L E M A G N E.

*De Wilkemsbad, le 1<sup>er</sup> janvier.*

Le cercle de Suabe a résolu, dans sa dernière session, de rappeler sans délai le ministre qu'il a à Paris, en lui

enjoignant de ne consentir à aucune demande ou transaction ultérieure, attendu que le territoire de la Souabe n'a déjà que trop souffert par le pillage & les dévastations de tous genres qu'il a essuyées, malgré les promesses que l'on avoit faites. L'assemblée du cercle a fait ensuite part à S. M. l'empereur de cette résolution, en y joignant la très-humble priere, que S. M. daignât accorder encore à l'avenir sa protection paternelle au cercle. Le 31 décembre, il publia un rescrit impérial, en réponse à cette notification.

## A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 21 février.*

D'après des lettres récentes de Saint-Domingue, du 7 décembre, les troupes britanniques se sont réunies aux habitans de la partie espagnole de l'isle qui ont refusé de se ranger sous les loix de la république française ; pour former une attaque sur le Cap & sur les Cayes. Une division de notre escadre croisoit devant cette place. Don Gareias, qui commandoit les espagnols dans cette isle, s'est mis à la tête des rebelles. Après avoir remis aux officiers français les différens postes que sa cour lui avoit ordonné de rendre, il donna sa démission & se réunit aux propriétaires de l'isle ; il a lui-même des propriétés considérables dans la colonie. Il a dirigé les négociations des insurgés avec les anglais. Les républicains, de leur côté, éprouvent toutes les horreurs de l'anarchie & des divisions.

## B E L G I Q U E.

*De Bruxelles, le 20 pluviôse.*

Le ministre de l'intérieur, Benézech, est parti hier au matin de cette ville pour retourner à Paris. Au sortir des portes, il a été salué par douze coups de canon. Pendant le court séjour qu'il a fait dans ce pays, il s'est acquis par sa conduite l'estime & la confiance générale. Son voyage sera vraiment fatal pour les jacobins : déjà nous commençons à ressentir quelques-uns des heureux effets de la mission conciliatrice de ce ministre. Le citoyen Boutteville, commissaire du pouvoir exécutif auprès des neuf départemens réunis, a été destitué. Pour concevoir combien sa retraite sera agréable à ce pays-ci, il suffit de



dire que cet homme avoit été le collègue de Joseph Lebon dans les proscriptions d'Arras, & qu'il étoit chargé par ce tigre d'apposer les scellés sur les effets de ses victimes. Le président de l'administration du département de la Dyle, forcené jacobin, est remplacé par un homme de probité, qui a déjà servi la chose publique avec autant de zèle que d'honnêteté. Nous ajouterons que le ministre a consulté les individus les plus éclairés de nos départemens; qu'il s'est entouré de toutes les lumières. Au surplus, il emporte avec lui, pour les soumettre aux yeux du directoire exécutif, des pièces authentiques qui prouvent jusqu'à quel point nous avons été tyrannisés jusqu'à ce moment. Parmi les traits de justice dont Benézech a honoré sa mission, en voici un qui a signalé la veille de son départ. L'administration centrale du département de Sambre & Meuse s'avisa d'imposer le canton de Havelange, dans les Ardennes, à une somme de 24 mille liv. en numéraire, se prétextant autorisée par un arrêté du représentant Giroust, rendu avant la réunion de ce pays à la France. Ce canton a envoyé un député au ministre, pour lui demander justice de cette vexation. Le ministre a écrit d'abord à l'administration départementale, coupable de cet abus d'autorité, qu'elle eût à surseoir à la levée de cette contribution, et qu'il rendroit compte de sa conduite au directoire exécutif.

## FRANCE.

De Paris, le 23 pluviôse.

Les dernières nouvelles de Londres annoncent que le célèbre Edmond Burke est mort à sa campagne, à Beaconsfield; il étoit âgé d'environ 70 ans & avoit été membre de la chambre des communes, sans interruption, dans sept parlemens: il s'étoit distingué dans sa jeunesse par des ouvrages de littérature qui annonçoient un esprit supérieur & beaucoup de talent. La politique l'enleva tout-à-fait aux lettres & à la philosophie. L'éloquence brillante & féconde qu'il déploya à la chambre des communes lui a fait une réputation dans ce genre, qui ne mourra point; mais il abusa de la fécondité même de son esprit & de la facilité de son talent. Son imagination, loin de se modérer avec l'âge, sembla s'exalter chaque jour davantage; il se mit à parler sur toutes les questions, & il parloit toujours longuement. Quoique pleins d'idées & riches d'images, ses discours devinrent fastidieux; & en l'admirant toujours on finit par le trouver fatigant. L'auteur de cette notice a vu à la chambre des communes un grand nombre de membres se lever pour sortir, au moment où Burke se levait pour commencer un discours. Cependant, de tous les orateurs parlementaires de cette nation, Burke est celui dont on a imprimé le plus de discours, qu'on lira toujours avec intérêt. Ce qu'on remarque sur-tout dans tous ses ouvrages, c'est un grand caractère de moralité. Il étoit fort religieux; ses mœurs ont été constamment douces & pures; & ses ennemis même ont toujours honoré ses vertus. Ce n'est qu'en France qu'il a pu être insulté avec la brutalité & la sottise qui a caractérisé le patriotisme sans-culottes. On se croit un fier républicain, parce qu'on dit de grossiers injures à un étranger qui n'aime pas ce qu'on appelle la république; & l'on n'est qu'un sot ignorant & mal élevé. Certes, nous sommes bien loin d'approuver, de justifier même les violences & les exagérations qui fourmillent dans les écrits de Burke contre la révolution française; mais nous ne pouvons nous empê-

cher de croire qu'au milieu de ce fatras incohérent & bizarre il s'y trouve dans quatre pages plus de vues politiques, plus de connoissance des hommes & des affaires, plus de maximes saines & pratiques de gouvernement que ne peuvent jamais en concevoir tous ceux qui parlent de Burke avec mépris. Il faudra se rappeler étrennellement ce qu'il a dit des révolutions dans un de ses premiers ouvrages: *Une révolution est une si terrible extrémité, qu'un homme raisonnable et sensible ne peut l'envisager sans effroi.*

Extrait d'une lettre du quartier-général de l'armée de Sambre et Meuse, du 6 pluviôse.

J'ai lu, dans les *Nouvelles Politiques*, un extrait de la gazette de Bruxelles, où il est question d'un prétendu armistice conclu entre l'armée de Sambre & Meuse & l'armée ennemie du Bas-Rhin; armistice à la faveur duquel l'ennemi a, dit-on, porté toutes ses forces sur Kehl.

Il est faux qu'il ait été conclu aucun armistice, aucune trêve, aucune suspension d'armes, sous quelque dénomination que ce puisse être, entre l'armée de Sambre & Meuse & l'armée ennemie du Bas-Rhin; il est par conséquent faux que l'ennemi ait profité d'un tel armistice pour se porter sur Kehl; il est de fait au contraire que des secours puissans ont été offerts de la part de l'armée de Sambre & Meuse à celle de Rhin & Moselle, pour la défense des têtes de pont de Kehl & d'Huningue; & l'armée de Sambre & Meuse eût contribué d'autant plus volontiers à leur conservation, qu'elle a puissamment contribué à leur établissement, par ses diversions sur la Sieg.

Quand cessera-t-on d'éveiller l'animosité entre deux armées qui n'en doivent former qu'une; de relever la gloire de l'une aux dépens de l'autre; de semer entre elles & entre leurs chefs des germes de discorde & de méfiance? Depuis quatre mois, on se plaît à comparer la marche des deux armées sur le Danube, leur retraite sur le Rhin, leur défensive dans leurs positions respectives, & presque toujours l'avantage est resté à l'armée de Rhin & Moselle. Les succès de cette armée dans sa marche victorieuse ne sont ni plus nombreux, ni plus éclatans que ceux de l'armée de Sambre & Meuse; la retraite de celle-ci a été plus prompte, parce que la réunion de nos deux armées a manqué (faute qu'on a droit de reprocher à leurs deux généraux); l'ennemi réuni devoit nécessairement se précipiter en force sur l'armée de Sambre & Meuse & non sur celle de Rhin & Moselle, qui marchoit entre les montagnes & le Danube, dans un pays riche & serré.

Quant à la défensive actuelle, l'armée de Sambre & Meuse est digne plus que jamais de l'admiration de l'Europe: qu'on le demande au brave & loyal général Bernouville qui l'a reçue; pour ainsi dire, entre ses bras, dans les plaines de Cologne, qui a partagé ses privations & ses fatigues depuis quatre mois: c'est à lui à rendre à l'armée de Sambre & Meuse, dont il emporte les regrets les plus tendres, le témoignage qu'elle a mérité: la gauche de cette armée est encore toute entière sur la rive droite du Rhin; son centre a vaincu l'ennemi, lui a pris, tué ou noyé trois mille hommes, en déjouant une grande entreprise; sa droite a nettoyé le Hundsruék, resserré Mayence, dégagé Bitch, Sarre-Libre, débloqué

Landau  
l'armée  
depuis  
cette l'E  
a conse

Il pa  
ressante  
cription  
M.M. le  
signé du  
ral de  
l'armes  
en Itali  
les bien  
Painé s  
la gloire  
loir une  
par le  
cette ép  
été victi  
innocen  
ritage,  
seul doi  
favorabl  
chaque  
sacré à  
déclama  
& qu'ap  
langage

Il est  
roient c  
loient ré  
roient de  
armes de  
pour ob  
trouvai  
son gouv  
se trou  
tites, de  
& prom  
geoisie d  
constitua  
la souve  
l'entrée  
de la vill  
fense en  
blesse la  
d'oisifs,  
du gouv  
des mou  
pays de  
voit des  
tens pour  
du pays d  
la révolu  
compatri  
quences  
mission co

(1) Cet  
pays de  
se trouve  
n. 7.



Landau, & mis le Palatinat à contribution : le front de l'armée de Sambre & Meuse est couvert par le Rhin, depuis Dusseldorf jusqu'à Manheim, & elle menaçait encore l'Empire à la faveur de ses deux têtes de pont qu'elle a conservées, &c.

Il paroît un ouvrage qui s'annonce d'une manière intéressante. Il a pour titre : *Observations relatives à la proscription du général divisionnaire Amédée Laharpe, par MM. les Patriciens de Berne, en 1791* (1). Cet ouvrage est signé du colonel Laharpe, cousin germain du brave général de ce nom, dont la mort glorieuse a fait couler nos larmes sur les premiers lauriers que nous avons cueillis en Italie. L'objet de ce mémoire est de faire rétablir dans les biens de leur père de malheureux orphelins, dont l'aîné s'est déjà montré avec éclat dans la carrière de la gloire. Le talent étoit presque inutile pour faire valoir une semblable cause. Le général Laharpe, proscrit par le sénat de Berne en 1791, eût-il été coupable à cette époque, eût-il mérité le décret sévère dont il a été victime, sa veuve, ses enfans n'en seroient pas moins innocens, & la gloire dont on ne peut leur enlever l'héritage, ajoute sans doute à l'intérêt que leur malheur seul doit inspirer. Comment se fait-il que la prévention favorable dont on ne peut se défendre, s'affaiblisse à chaque page du mémoire ? C'est qu'il est bien moins consacré à l'intérêt des enfans du général Laharpe, qu'à une déclamation virulente contre le gouvernement de Berne, & qu'après nos longues & douloureuses expériences, le langage révolutionnaire n'est plus fait pour nos oreilles.

Il est assez connu qu'au tems où les Jacobins s'empareroient en France de toute la puissance publique, ils vouloient révolutionner l'univers. Leurs propagandistes couroient déjà le monde en 1791. Ils faisoient leurs premières armes dans le pays de Vaud, & réunissoient leurs efforts pour obtenir que le plus heureux peuple de la terre se trouvât malheureux, & se révoltoit en conséquence contre son gouvernement. Le peuple des campagnes s'obstina à se trouver heureux de cultiver en paix des champs fertiles, de ne payer aucun impôt, d'obtenir toujours bonne & prompte justice. Mais parmi la noblesse & la bourgeoisie du pays, la propagande trouva plus d'accès. La constitution de Berne n'a pas encore admis le dogme de la souveraineté du peuple. Le souverain est le sénat, & l'entrée du sénat est exclusivement réservée aux citoyens de la ville de Berne. Cette forme de gouvernement n'offense en rien les hommes sans prétentions ; mais elle blesse la vanité de beaucoup d'ambitieux, de beaucoup d'oisifs, & ceux-là s'en vengent, soit en décriant les actes du gouvernement, soit en injuriant. A cette époque, des mouvemens inquiétans se firent appercevoir dans le pays de Vaud. Amédée Laharpe y jouoit un rôle ; il tenoit des assemblées de patriotes ; il amontoit des mécontentemens pour faire demander la convocation des anciens états du pays de Vaud. Il monroit une prédilection marquée pour la révolution française, qu'il présentoit pour modèle à ses compatriotes. Le gouvernement de Berne prévint les conséquences de ces mouvemens ; il nomma une haute-commission composée de membres du sénat, pour informer con-

tre les coupables. Amédée Laharpe, plusieurs fois sommé, ne comparut point, & sortit du pays. Après neuf mois de délai, le sénat de Berne condamna par contumace l'accusé à la peine de mort, & à la confiscation de ses biens. La partie de ce jugement qui a pu être exécutée, l'a été avec douceur & humanité ; & la paix, dont a joui la Suisse au milieu de la conflagration générale, atteste depuis six ans la sagesse du parti qu'elle prit dans ces circonstances difficiles. Tous ces faits textuellement reconnus dans le mémoire dont nous parlons, y sont traduits en actes arbitraires & tyranniques. La haute commission qui fut chargée des seules informations, est traitée de tribunal révolutionnaire. Le sénat, seul juge des crimes d'état, est présenté comme un tribunal d'un genre nouveau. Il sembleroit qu'il n'y a eu de légitime & de régulier que les prétendues idées populaires du général Laharpe. On demande pour ses enfans justice ou grace, du ton dont on demanderoit vengeance.

Que les condamnés d'alors eussent présenté en 1793 un mémoire fulminant où l'injure banale d'aristocratie eût été prodiguée, où le titre dérisoire de patriciens de Berne eût remplacé le nom de sénat, où un émigré suisse eût versé la haine & le mépris jacobin sur le plus sage gouvernement du monde, rien n'eût été plus simple. La France méconnoissant ses plus chers intérêts eût peut-être suivi l'impulsion des Donquichotes de la sans-culotterie d'alors, & déclaré la guerre à ses plus anciens amis. Au gré de quelques perturbateurs, elle auroit régénéré leur pays en le ravageant ; voilà du moins ce qu'ils auroient pu espérer. Mais que dans l'an 5<sup>e</sup>, lorsque notre gouvernement est constitué, on croie obtenir des droits à sa protection en injurant un gouvernement ami ; qu'en faisant l'apologie de projets révolutionnaires flétris par un jugement légal, & en se déclarant le champion de toutes les rébellions excitées dans d'autres cantons, à Zurich, à Ury, &c. on se flatte d'entraîner le directoire à des démarches aussi impolitiques qu'indignes de lui ; voilà ce qu'on a de la peine à concevoir.

Le colonel Laharpe ignore-t-il donc que la convention nationale elle-même, long-tems avant la fin du régime révolutionnaire, a déclaré que la France ne prétendoit s'immiscer dans les affaires intérieures d'aucun gouvernement étranger ; qu'elle a fait faire, en 1795, une déclaration plus spéciale encore au canton de Zurich, à l'occasion des troubles que des séditieux y fomentoient ; que, voulant le respect des nations étrangères pour les loix qu'elle s'est données, elle en donne l'exemple en respectant les leurs ? Le colonel Laharpe a manqué son but, s'il n'a voulu que rendre intéressans sa cousine & ses neveux ; ils l'étoient bien davantage sans lui. Il l'a encore plus manqué, s'il a cru que le gouvernement de France oublieroit pour lui les égards qu'il doit à ses alliés, & que la nation française éconteroit encore volontiers un langage qu'elle a en horreur. Il n'est plus de bon Français qui ne frémissent au mot de révolution, soit pour la France, soit pour ses voisins.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LIGERET.

Séance du 22 pluviôse.

Le citoyen Labié, élu par la majorité des électeurs du

(1) Cet ouvrage in-4<sup>o</sup>, ainsi qu'un *Essai sur la Constitution du pays de Vaud*, par le colonel Frédéric-César Laharpe, 1 vol. in-8<sup>o</sup>, se trouve chez Batilliot freres, imprimeur-libraire, rue des Noyers, n<sup>o</sup>. 7.



département du Lot, dont les opérations ont été reconnues valables par le corps législatif, demande à être admis par le conseil des anciens à la place du citoyen Lachese, qui a été obligé de se retirer. Cette affaire est renvoyée à une commission composée de cinq membres.

Creuzé-Latouche propose d'approuver l'instruction sur la tenue des assemblées primaires, communales & électorales.

Lanjuinais donne des explications sur deux points que la résolution a omis. Suivant lui, les terroristes doivent être admis dans les assemblées, parce que la constitution n'a pas prononcé d'incapacité contre eux, & que la loi du 17 frimaire a restreint les cas d'incapacité à l'état d'accusation. Les inscrits sur les listes d'émigrés doivent également être admis dans les assemblées, parce qu'il n'y a tout au plus qu'une présomption contre eux.

Sur la demande de Legendre, le rapport de Creuzé & les observations de Lanjuinais seront imprimés.

La discussion est ajournée.

Vernier propose d'approuver la résolution relative au retirement des assignats.

Lafont trouve que cette résolution viole les promesses faites par les loix du 28 messidor & 4 prairial derniers, qui avoient fait espérer un remboursement avantageux des assignats au-dessous de 100 livres. Les actionnaires de la caisse d'escompte ont pour plus d'un million de ces assignats, qui sont depuis long-tems sous le sequestre, & qui, d'après la résolution, ne représenteroient plus que 333 liv. en récépissés, qui perdent déjà avant leur émission. Les assignats de 50 sols devoient être remboursés en monnaie de cuivre au 10<sup>e</sup>. de leur valeur; & d'après la résolution ils ne le seroient qu'au trois-millième.

Malgré les observations de Lafont, le conseil approuve la résolution.

Il approuve celle du 17 pluviôse relative aux dépenses du ministère de l'intérieur.

Il en approuve deux autres du 21 pluviôse, dont l'une réduit à un franc pendant l'an 5<sup>e</sup> tout droit d'enregistrement, des inscriptions sur le grand livre; l'autre est relative aux pensions accordées à des veuves d'officiers civils & militaires, en exécution de la loi du 22 août 1790, & aux veuves des officiers de la marine.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen Riou.

Séance du 23 pluviôse.

Un administrateur du département du Loiret demande s'il peut être en même tems professeur d'une école centrale, & baillou si ce citoyen pourra cumuler les traitemens de ces deux places. — Le tout est renvoyé à une commission.

Le conseil s'est occupé ensuite de l'organisation des conseils d'administration des troupes de la républiques.

On apporte un message du directoire exécutif; déjà le bruit s'étoit répandu que la prise de Mantoue alloit être

confirmée; tout le monde se met en place; il se fait un grand silence; on lit le message, & l'espérance générale n'a pas été trompée.

Voici ce que porte le message :

La ville de Mantoue s'est rendue le 14, à dix heures du soir; la garnison est prisonnière de guerre. Le directoire fera connoître les articles de la capitulation.

Les troupes de la république ne sont pas restées oisives; elle ont attaqué l'ennemi dans le Tyrol, l'ont culbuté & poursuivi jusqu'à Saint-Michel. Une colonne est entrée sur le territoire du pape. L'avant-garde de la division du général Victor, commandée par le général Lasne, & où se trouvoient les grenadiers lombards, a attaqué l'armée papale; l'instant du choc a été celui de la déroute de l'ennemi. ( On rit ).

Les grenadiers lombards ont enlevé les batteries à la bayonnette; on a fait 1000 prisonniers, parmi lesquels plusieurs officiers & pris huit drapeaux, 26 mortiers, 14 canons & 8 caissons; c'est tout ce qu'il y avoit. ( On rit encore ).

Nos hussards ont chargé la cavalerie du pape pendant dix milles sans pouvoir l'atteindre. ( Les rires recommencent ).

Le conseil ordonne l'impression de ce message & déclare que l'armée d'Italie ne cessera de bien mériter de la patrie.

Le président lève aussitôt la séance & la salle réentend à l'instant d'applaudissemens & des cris de vive la république, vive la brave armée d'Italie.

Bourse du 23 pluviôse.

Amsterdam... 60 $\frac{1}{2}$ , 61 $\frac{1}{4}$ .	Lausanne... $\frac{1}{4}$ 30 j., 2 $\frac{1}{4}$ 3 m.
Idem courant... 58 $\frac{1}{8}$ , 15 jours.	Londres... 25 l.
Hambourg... 193, 191 $\frac{1}{2}$ .	Inscriptions gl. 15 s., 5 s., 9
Madrid... 11 l. 5 s.	1., 9 l. 10 s., 5 s.
Madrid effect. 13 l. 12 s. 6 d.	Mandat... 20 s. $\frac{1}{2}$ , 21, 31 3 d.
Cadix... 11 l. 2 s. 6 d.	Or fin... 103 l.
Cadix effective... 13 l. 10 s.	Ling. d'arg... 50 l. 10 s.
Gènes... 92 $\frac{1}{2}$ , 91 $\frac{1}{2}$ .	Piastre... 5 l. 5 s. 9 d.
Livourne... 101 $\frac{1}{2}$ .	Quadruple... 79 l. 10 s.
Bâle... $\frac{1}{2}$ 15 j., 2 $\frac{1}{4}$ 3 mois.	Ducat d'Hol... 11 l. 10 s.
Lyon... au pair.	Souverain... 33 l. 17 s. 6 d.
Marseille... au pair.	Guinée... 25 l. 4 s.
Bordeaux... 1 $\frac{1}{2}$ bénéf. 10 j.	

Esprit  $\frac{5}{6}$ , 455 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 336 liv. — Huile d'olive, 1 liv 5 s. — Café Martinique, 2 liv. — Idem Saint-Domingue, 1 liv. 16 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 4 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. — Savon de Marseille, 1 liv. 1 s. — Chandelle, 12 s. — Poivre, 2 liv. 3 s. — Sel, 6 liv. 15 s. le  $\frac{8}{10}$ . — Amidon, 8 s.

*Histoire secrète de la Révolution Française, depuis la convocation des Notables jusqu'à ce jour (1<sup>er</sup> novembre 1796) par François Pages. 2 vol. in-8<sup>o</sup>; prix, 8 livres. A Paris, chez H. J. Jansen, imprimeur-libraire, cloître Germain-l'Auxerrois.*

Quoique cette histoire ne soit pas exempte de partialité & d'erreurs, elle est écrite avec sagesse, dans des principes modérés, & l'on y suit avec méthode le fil des événemens.